



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du 13 mars 2023
DÉPARTEMENT Haute-Saône	
ARRONDISSEMENT Lure	
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF	
Affectation des résultats de l'exercice 2022	
DÉLIBÉRATION N° 2023-025	Le treize mars de l'année deux mille vingt-trois à 19H00 à Luxeuil-les-Bains, Salle du Conseil Municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES. Le Conseil Communautaire nomme Bernard GIRE secrétaire de séance.
En exercice : 38	
Titulaires présents : 32	
Suppléant : 1	
Pouvoirs : 4	
Absent : 1	
Nombre de votants : 37	

Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, suppléés par, procuration à
Martine ANDING	P		Sophie EL OMRI	P		Maryline MANTION	P	
Martine BAVARD	P		Claudette FAIVRE-BAZIN	P		Gabriel MIGNOT	P	
Jérôme BERNARD	P		Isabelle FORMET	P		Jean-Claude NEVEUX	POUV	Michel CALLOCH
Joël BRICE	P		Marie-Christine FRICHET	P		Nicolas NURDIN	POUV	Éric PETITJEAN
Frédéric BURGHARD	P		Sylvie GAVOILLE	P		Éric PETITJEAN	P	
Michel CALLOCH	P		Philippe GÉRARD	P		Sébastien RICHARDOT	SUPP	Thierry MANCASSOLA
Christian CHAMAGNE	P		Bernard GIRE	P		Catherine SALFRANC	POUV	Joël BRICE
Roland CHAMAGNE	A		Gérard GROSJEAN	P		Alain SCHELLE	P	
Joël DAVAL	P		Stéphane KROEMER	P		Nathalie SIRVEAUX	P	
Jacques DESHAYES	P		Loïc LABORIE	P		Daniel TONNA	P	
Véronique DEVOILLE	P		Didier LARROQUE	P		Rodolphe WACOGNE	P	
André DIRAND	P		Béatrice LEPAGNEY	P		Laurent ZIEGLER	P	
Nathalie DIRAND	P		Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Suppléé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

L'adoption du compte administratif de l'exercice 2022 conduit à constater les résultats suivants et leur affectation :

- la section de fonctionnement fait apparaître un excédent d'un montant de 940 667,82 € ;
- la section d'investissement fait apparaître un excédent d'exécution global de 4 019,22 € et un solde de restes à réaliser de - 27 502,49 €.

L'assemblée peut dès lors constater que les résultats ont été correctement évalués et qu'il convient de procéder à leur affectation :

- Vu le compte de gestion du comptable ;
- Au regard de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2022 ;
- Et considérant les besoins recensés pour l'exercice 2023,



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

Berger
Levrault

ID : 070-247000755-20230313-D2023_025-DE

15 MARS 2023

Objet

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF Affectation des résultats de l'exercice 2022

Délibération n°2023

25

Page 2 sur 2

Décision

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire

- CONFIRME les résultats de clôture 2022 suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS	
Excédent d'Exploitation 2022 à affecter en 2023	940 667,82 €
Solde d'Investissement 2022 : <u>Excédent de financement (R 001)</u>	4 019,22 €
Solde des Restes à réaliser d'investissement	-27 502,49 €
Déficit d'investissement (Solde + Restes à réaliser)	-23 483,27 €
AFFECTATIONS DEFINITIVES :	
1. Affectation au <u>R/1068</u>	23 483,27 €
2. Report en Investissement au <u>R/001</u>	4 019,22 €
3. Report en Exploitation au <u>R/002</u>	917 184,55 €

Ainsi délibéré et signé

Pour extrait conforme

Le Président

Jacques DESHAYES

